



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 03 mars 2023 à 20 heures 00 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents :

M. BOUET Benoit, M. BOURGUIGNON Dominique, Mme COLOMBIER Dominique, M. COUREL Francis, Mme DEFLUBE Fabienne, M. DESERT Cyrille, M. DHOMMEE Thierry, Mme DUVAL Stéphanie, Mme FUSSIEN Catherine, Mme GOBET Elodie, Mme HURAY Nathalie, M. MASSON Laurent, M. MASSON Vincent, Mme PIERRAT Estelle, M. PORTELLO Mickaël

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. BOURGUIGNON Dominique

Président de séance : M. BOUET Benoit

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27/01/2023

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - SUBVENTIONS 2023

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget primitif 2023 les subventions suivantes :

- Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure 35 €
- MFR Blangy 1 élève 35 €
- MFR St Désir 1 élève 35 €
- MFR Routot 1 élève 35 €
- Union des Maires et Elus de l'Eure 267 €
- Amis des Monuments et Sites de l'Eure 21 €
- A.S.M.F.C : Foot-Ball 346 €
- Papillons Blancs 96 €
- Association des Secrétaires de Mairie 25 €
- Club du Carillon 300 €
- Comité d'Animation 990 €
- Chant Choral 108 € - Mains Créatives 120 €
- France AVC Normandie 180 €
- Pêche No-Kill 30 €
- Anciens Combattants Corneville S/Risle 120 €
- APE 252 €
- SPA Refuge de l'Espérance 1397 €
- Ass Sportive Collège Louise Michel 55 €
- Centre Incendie Secours de Pont-Audemer 123 €

MAIRIE

2621 Chemin de la Vierge
27500 CORNEVILLE SUR RISLE
tel : 02.32.57.00.44 Fax : 02.32.41.70.67
mail : mairie-de-cornevillesurrisle@wanadoo.fr

- Loisirs Pluriels 120 € - 10 € par enfant mineur (-18) ou enfant majeur handicapé (de 18 à 26 ans) par an pour une activité sportive ou culturelle.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - ASSOCIATION - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Suite à l'inflation énergétique, une participation aux frais de chauffage de 50 € par an sera demandée aux associations n'ayant pas leur siège social à Corneville, qui utilisent gratuitement la salle de l'Eventail. En ce qui concerne les autres associations, culturelle ou caritatives, une simple lettre de rappel sur les consignes leur sera adressée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - FUSION DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Mr Vivien, Inspecteur de l'Education Nationale pour la circonscription de Pont-Audemer. Mr Vivien annonce qu'à partir de septembre 2023, il y aura fusion des deux écoles ainsi qu'une fermeture de classe. Mme Rousseau ne souhaitant pas la direction de l'école élémentaire, c'est Mme Pille qui sera directrice de l'école primaire à partir de septembre 2023. Après discussion, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition. L'école devient donc l'école primaire de Corneville sur Risle.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - CONTRAT SAISONNIER

Le Maire propose au Conseil Municipal de recruter Alexandre SEBIRE-BILLARD, en CDD, pour la période du 1er Mars au 31 Octobre 2023 pour pallier à l'accroissement de la charge d'entretien des espaces verts. M. SEBIRE-BILLARD venant d'effectuer un contrat CUI d'un an à la commune ayant donné toute satisfaction. Le Conseil Municipal, accepte cette proposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - AFFAIRE OPEN/ENERGIE

Par lettre en date du 08 Juin 2022, M. le Secrétaire greffier en chef du tribunal administratif de Rouen nous transmet la requête n° 2202168-2 présentée par Maître AOUIZERATE pour la société OPEN ENERGIE. Il vous est donc proposé : - d'autoriser M. le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ; - de désigner comme avocat Maître Sandrine GILLET, cabinet Emo Avocats Le Conseil municipal, après avoir délibéré, Autorise le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, pour l'affaire OPEN ENERGIE, désigne Maître GILLET pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - PROJET PNR "DESSINONS LE PAYSAGE"

Fait à CORNEVILLE SUR RISLE
Le Maire,

